



---

## AVIS PUBLIC

---

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné qu'une séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le mardi 9 avril 2024 à 20 h, à la Salle du conseil au 869, boulevard Saint-Jean-Baptiste, 2<sup>e</sup> étage, à Mercier, pour statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Demande de dérogation mineure 930, rue Saint-Joseph, permettre que la profondeur du toit en saillie du balcon soit de 3.45 mètres:**

- Permettre une profondeur de toit de 3.45 mètres sur le balcon existant dans la cour arrière, alors que l'article 6.2.2 du Règlement de zonage 2022-1009 exige que la saillie maximale soit de 2 mètres par rapport au bâtiment.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ou lors de la diffusion en direct de la séance sur la page Facebook de la Ville.

Donné à Mercier, ce 7 mars 2024

Denis Ferland, avocat

Greffier